

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf octobre, le Conseil Municipal de la Commune de VAL-REVERMONT s'est réuni à 20 h au nombre prescrit par la Loi à la Mairie de TREFFORT, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Monique WIEL.

Secrétaire de séance : Jean-Luc LEBOEUF

Convocation et affichage le 13 octobre 2023

18 membres présents

Membres présents : AGOSTINI Nathalie, ALLEHAUX Dominique, BULIN Bérangère, CHABERT Frédéric, CORDENOD Jean-Paul, DUCREUX Florence, DUTEL Frédéric, GAUGE Jacques, HARNAL Maryline, JOLY Olivier, LEBOEUF Jean-Luc, MARECHAL Robert, MONCEL Alain, PUDDU Maryse, PUVILLAND Christophe, TEISSIER Hélène, THEVENARD Béatrice, WIEL Monique.

Excusés : CARON Laetitia (pouvoir donné à H. TEISSIER), CATHERINE-BONNICI Julie (pouvoir donné à J. GAUGE), GIROD Emmanuelle (pouvoir donné à A. MONCEL), MEUROU Frank (pouvoir donné à N. AGOSTINI), PARRAIN Noël (pouvoir donné à R. MARECHAL), PONCIN Elisabeth (pouvoir donné à M. WIEL), REVEL Jean-Louis (pouvoir donné à J.P. CORDENOD), SERVIGNAT Hervé (pouvoir donné à F. DUTEL).

### Ordre du jour du Conseil :

- Approbation du dernier procès-verbal,
- Rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées),
- Admission en non-valeur,
- Horaires de l'Agence Postale Communale et Maison France Services,
- Location des salles,
- Projet voie douce du Revermont,
- Référent déontologue de l'élu local avec Grand Bourg Agglomération,
- Convention et règlement pour l'utilisation de la salle des sports,
- Médiathèque : point sur les marchés,
- Point sur l'enquête publique AFAFE,
- Modification du périmètre de l'intérêt communautaire de la voirie (*point ajouté à l'ordre du jour*),
- Tour des commissions,
- Questions diverses.

## **Approbation du dernier procès-verbal**

Le procès-verbal du 12 septembre 2023 est approuvé (3 abstentions pour absence).

*Madame le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour « modification du périmètre de l'intérêt communautaire de la voirie ». Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter ce point.*

## **Rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**

Madame le Maire présente le rapport de la CLECT.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 31 mai 2023 pour analyser les conséquences de la restitution aux communes du secteur de Montrevel-en-Bresse des subventions à destination des associations à caractère local et au collège. Le rapport a été adopté à la majorité (29 voix pour et 1 abstention).

Ces charges correspondent aux subventions de fonctionnement jusqu'alors gérées par le pôle Bresse, service de Grand Bourg Agglomération.

En application des dispositions en vigueur, ce processus comporte plusieurs étapes :

1/ La première consiste en l'approbation du rapport de la CLECT par délibérations concordantes prises à la majorité qualifiée des communes membres (soit les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population). Toutes les communes membres, concernées ou pas par le transfert de charges, doivent se prononcer sur le rapport et valider ainsi le mode de calcul et le montant des charges transférées.

2/ Puis, le Conseil communautaire délibérera sur la fixation libre des Attributions de Compensation (AC) (majorité des deux tiers requise). Les conseils municipaux intéressés par les AC fixées librement devront alors se prononcer par délibérations concordantes sur le montant des AC « libres » dans les 3 mois suivants celle du Conseil communautaire. Cette étape s'appliquera uniquement aux 12 communes concernées par les transferts de charges liés au retour des subventions dans leurs AC, en début d'année 2024.

Madame le Maire ajoute qu'en cas de changement de siège ou de dissolution d'une association, il faudra se référer à l'esprit de la charte cosignée par les maires concernés qui se réuniront pour en échanger.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT qui détermine l'évaluation des charges correspondantes aux subventions de fonctionnement à destination des associations à caractère local et au collège du secteur de Montrevel-en-Bresse restituées aux 12 communes concernées.**

## **Admission en non-valeur**

Madame le Maire informe le conseil municipal que les poursuites n'ayant pas abouti, le trésorier demande l'admission en non-valeur de plusieurs titres :

- Liste 1013780935 pour un montant total de 7 461,38 € (plusieurs titres dont le montant du reste à recouvrer est inférieur au seuil de poursuite et personne décédée),
- Liste 1092930035 pour un montant de 579,97 € (personne disparue et poursuite sans effet).

Madame le Maire précise qu'il s'agit de recettes que la commune n'a pas perçues, pour différentes raisons et malgré les poursuites du comptable public.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'admission en non-valeur de ces sommes.**

## **Nouveaux horaires Agence Postale Communale (APC) et Maison France Services (MFS)**

Madame le Maire informe le conseil municipal que depuis la rentrée du 1er septembre 2023, Magalie THOLAS n'intervient plus à la cantine, en conséquence à compter du 20 septembre, ses horaires ont été modifiés comme suit :

<u>Lundi</u> : 13h45-17h30	ouverture APC : 14h-17h
<u>Mardi</u> : 8h15-12h30	ouverture APC : 8h30-12h
<u>Mercredi</u> : 8h15-12h30 / 14h00-17h45	ouverture APC : 8h30-12h / MFS : 14h-17h45
<u>Jeudi</u> : 8h15-12h30 / 14h00-17h45	ouverture APC : 8h30-12h / MFS : 14h-17h45
<u>Vendredi</u> : 8h15-12h30	ouverture APC : 8h30-12h
<u>Samedi</u> : 8h45-12h30	ouverture APC : 9h-12h

Son temps de travail est ainsi modifié, il passe de 33h à 32h.

M. CHABERT s'interroge sur le remplacement de Magalie THOLAS en cas de congés ou formation.

Madame le Maire répond qu'un agent va être formé par Magalie THOLAS pour pouvoir effectuer quelques remplacements au niveau de l'Agence Postale Communale.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité les horaires de l'Agence Postale Communale et de la Maison France Services, ainsi que le nouveau temps de travail de Magalie Tholas.**

## Location des salles

Ci-dessous le tableau des tarifs actuels



Utilisateurs	Salle des fêtes de Treffort : 300 personnes à table, 400 assises 14 Place du Champ de Foire						Salle des fêtes de Pressiat : 90 personnes 246 Route du Revermont		Salle des Remparts à Treffort : 80 personnes à table, 140 assises Rue du Champ de Foire			Presbytère de Cuisiat 50 personnes à table 51 Rue Principale	
	Spéciale avec intervenants	Spéciale d'association	Location 2 jours (week-end ou semaine)	Location 1 journée en semaine du lundi au vendredi hors fériés	Supplément service repas	Location du bar : 1 journée en semaine du lundi au vendredi hors fériés	Location 2 jours (week-end ou semaine)	Location 1 journée en semaine du lundi au vendredi hors fériés	AG ou conférence	Location 2 jours (week-end ou semaine)	Location 1 journée en semaine du lundi au vendredi hors fériés	Location 2 jours (week-end ou semaine)	Location 1 journée en semaine du lundi au vendredi hors fériés
Association ou entreprise de la commune de Val-Revermont	315 €	190 €	430 €	300 €	100 €	100 €	Gratuit (forfait)		Gratuit (forfait)	250 €	175 €	Gratuit (forfait)	
Associations ou entreprise hors commune	600 €	330 €	735 €	500 €	100 €				100 €	350 €	245 €		
Habitants de la commune			430 €	300 €	100 €	100 €	150 €	100 €		250 €	175 €	150 €	100 €
Habitants hors commune			600 €	420 €	100 €		250 €	150 €		350 €	245 €		
Mise à disposition gratuite de la salle avec forfait pour les associations communales 1 fois/an	Participation aux frais : forfait de 100 € avec repas, 60 € sans repas						Participation aux frais : forfait de 70 € avec repas, 40 € sans repas						
Mise à disposition gratuite de la salle pour les associations communales pour leur assemblée générale.	Participation aux frais : forfait de 100 € avec repas						Participation aux frais : forfait de 70 € avec repas.						

Pour les organismes communaux : GBA, BDP, Théâtre de Bourg : gratuité des salles si entrée gratuite, et forfait participation aux frais si entrées payantes.

Le Maire,

Suite à la rénovation du Presbytère de Cuisiat, le tarif de caution doit être revu à la hausse. Précédemment le montant de caution était de 300 €, il est proposé d'augmenter le tarif à 500 €.

Mme THEVENARD demande si la caution est encaissée.

Madame le Maire précise que la caution n'est pas encaissée. Si lors de l'état des lieux de sortie, des dégradations sont constatées, les travaux de remise en état seront à la charge du locataire. Si les travaux ont un coût inférieur à 500 €, c'est le montant réel qui sera facturé, si le coût est supérieur à 500 €, nous garderons la caution de 500 €.

Par ailleurs, il faut ajouter d'autres précisions sous le tableau des tarifs

- « prêt » gratuit aux habitants pour rassemblement suite à des obsèques pour les salles des fêtes de Pressiat, salle du Presbytère à Cuisiat, salle paroissiale ou salle des Remparts à Treffort
- Les heures de ménage rendues nécessaires pour remettre la salle en état seront facturées 40 € de l'heure ;
- Le supplément repas couvre la mise à disposition de la vaisselle et usage de la cuisine,
- Sur demande expresse et si aucune réservation n'est faite, la salle Lhomont est mise à disposition gratuitement avec la location de la salle des Remparts
- Le remplacement de matériel détérioré ou perdu sera facturé selon tarif

- Une caution de 300 € doit être versée à la réservation, sauf le Presbytère de Cuisiat et la salle des Remparts dont la caution sera de 500 €.

Mme TEISSIER informe que les chaises de la salle des fêtes de Treffort ont dû être nettoyées le 15 octobre pour le repas du CCAS.

Il est demandé que le règlement de location des salles précise clairement que le mobilier (tables et chaises) doit être rendu propre à l'issue de toute location ou mise à disposition.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la modification des tarifs de caution du Presbytère de Cuisiat et de la salle des Remparts, et accepte d'ajouter au tableau des tarifs les propositions faites ci-dessus.**

### **Projet voie douce du Revermont**

M. JOLY informe le conseil municipal qu'une réunion s'est déroulée le 12 octobre dernier avec 7 des 8 communes concernées (Coligny, Salavre, Courmangoux, Val-Revermont, Meillonas, Jasseron, Ceyzériat - Verjon n'ayant pas pu être présent) suite aux dernières informations transmises par Grand Bourg Agglomération (GBA) sur son soutien financier. Il a été évoqué les difficultés pour certaines communes avec le tracé proposé par le cabinet Alkhos. Mais les communes présentes ont manifesté leur souhait de continuer le projet ensemble. La commune de Verjon, contactée, a également manifesté son intérêt pour ce projet.

La commune de Val-Revermont continue la coordination du projet, et se chargera de l'aspect administratif des dossiers (groupements de commande, appel d'offres).

Les communes travailleront par binôme, afin de réaliser les premiers tronçons :

- Coligny avec Salavre,
- Verjon avec Courmangoux
- Val-Revermont avec Meillonas
- Jasseron avec Ceyzériat.

Pour la commune de Val-Revermont la 1<sup>ère</sup> phase, programmée fin 2025, concernera la liaison entre la salle des sports et Meillonas, le coût de cette phase est estimé à 180 000 € (hors subvention). Pour rappel, GBA apportera un soutien financier à hauteur de 30 %. Sur cette même période, il sera prévu de terminer l'accès à la Grange du Pin.

Ensuite la 2<sup>ème</sup> phase sera en 2026 et concernera la liaison entre Cuisiat et Pressiat, où il faudra prendre en compte les travaux de rénovation du centre bourg de Pressiat.

Mme AGOSTINI demande à qui sont réservés ces voies.

M. JOLY répond aux vélos, aux piétons, aux vélos électriques, va se poser la question des chevaux.

Madame le Maire rappelle que certaines voies seront également partagées entre les voitures et les vélos / piétons.

### **Référent déontologue de l'élu local avec Grand Bourg Agglomération**

Madame le Maire informe que Grand Bourg Agglomération travaille actuellement sur un modèle de délibération qui accompagnera la convention référent déontologue.

Ce point prévu à l'ordre du jour est donc reporté au prochain conseil municipal du mois de Novembre.

## Convention et règlement pour l'utilisation de la salle des sports

Suite aux travaux de la salle des sports, il devient nécessaire de mettre en place des conventions d'utilisation des équipements sportifs, et de faire signer un règlement aux associations utilisatrices de la salle des sports.

Pour rappel, précédemment, aucune convention, ni règlement n'étaient signés par les associations. Nous avons utilisé les modèles que Grand Bourg Agglomération a mis en place pour la salle des sports de Saint Etienne du Bois. La plupart des associations connaissent donc ces documents.

M. CHABERT ajoute que le règlement sera présenté aux associations lors de la réunion du 24 octobre prochain.

Le règlement précise qu'un cahier de doléances sera à disposition dans la salle des sports. Il permettra d'établir un dialogue entre l'association et la commune. Seront consignés à l'intérieur de ce cahier tous les dysfonctionnements constatés lors de l'utilisation de la salle (chauffage, dégradations, pannes, ...).

Le règlement fait apparaître un paragraphe sur l'ouverture et la fermeture des installations. Il est noté que 4 clés seront confiées aux associations, une caution de 50 € sera demandée. Pour toute demande supplémentaire de clé, le montant de la caution sera doublé (100 €).

Pour les urgences, des contacts téléphoniques sont notés dans la convention.

La convention sera signée chaque année par les associations. Cela permet d'avoir un meilleur suivi, et notamment les informations sur les éventuels changements des membres du bureau.

M. PUVILLAND demande si cela fonctionne bien sur Saint Etienne du Bois. M. CHABERT répond que oui globalement.

M. MONCEL voudrait savoir si la convention fait référence au règlement, et à la charte de la laïcité.

Madame le Maire répond que ce n'est pas prévu. Le règlement sera affiché sur place, dans le gymnase, et la charte de la laïcité est déjà demandée dans le cadre des subventions versées aux associations.

## Médiathèque : point sur les marchés

Suite à consultation, les lots pour la rénovation de la médiathèque ont été attribués comme suit :

### **REQUALIFICATION DE LA MÉDIATHÈQUE**

#### **Récapitulatif analyse des offres**

LOTS	Entreprises retenues	MONTANT OFFRES BASE HT	MONTANT OFFRES OPTIONS HT	ESTIMATIF DCE BASE HT
Lot N°01 DEMOLITIONS / SOUS OEUVRES / ETANCHEITE	TABOURET BTP	14 959,39	sans objet	12 000,00

<b>Lot N°02 MURS OSSATURE BOIS /BARDAGES / ZINGUERIE</b>	<b>SAS TISSOT CHAR-PENTES</b>	<b>101 901,01</b>	<b>sans objet</b>	<b>102 000,00</b>
<b>Lot N°03 MENUISERIES BOIS</b>	<b>GROS FRERES</b>	<b>76 735,02</b>	<b>14 977,80</b>	<b>76 500,00</b>
<b>Lot N°04 TRAITEMENTS EXTE-RIEURS</b>	<b>SARL A. JUILLARD</b>	<b>3 275,60</b>	<b>sans objet</b>	<b>9 000,00</b>
<b>Lot N°05 SERRURERIE</b>	<b>3P2M</b>	<b>2 889,12</b>	<b>sans objet</b>	<b>5 000,00</b>
<b>Lot N°06 ELECTRICITE</b>	<b>SARL MALIN- CANTIN</b>	<b>4 904,95</b>	<b>sans objet</b>	<b>8 000,00</b>
<b>TOTAUX EUROS HT</b>		<b>204 665,09</b>	<b>14 700,00</b>	<b>212 500,00</b>

Notas :

L'option du lot 3 intègre le remplacement des châssis hauts en façade Est.

Le montant total des offres n'inclut pas les paragraphes : 2- Déposes / Démolitions / sols, et 8- Réfection plancher en intérieur prévu au lot 3 → ils seront ventilés en phase chantier.

Le coût des travaux prévus sera de 204 665,09 € HT et ne comprend pas la maîtrise d'œuvre.

Le montant versé par l'assurance sera de l'ordre de 100 000 €

Nous attendons que les travaux commencent, que la dépose soit faite pour voir l'ampleur des travaux. Et ensuite, la commune se réservera le droit de faire un recours.

Les marchés ont été notifiés aux entreprises, et une première réunion a eu lieu.

Le début des travaux est programmé pour début d'année 2024 pour une durée de 4 à 5 mois.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte, à l'unanimité, de l'attribution des marchés de la médiathèque.**

### **Point sur l'enquête publique AFAFE**

L'enquête publique suit son cours. Pour rappel, elle a débuté le 2 octobre et se poursuit jusqu'au 10 novembre.

M. JOLY fait le bilan à la moitié de l'enquête publique. A ce jour, peu de réclamations sont effectuées par les personnes concernées. Toutes les réclamations seront traitées en novembre, décembre par la commission communale. Le commissaire enquêteur rendra son rapport sous un mois à compter du 10 novembre. Il est à noter que certaines réclamations peuvent ne pas avoir de réponse favorable. Les réclamants auront possibilité de faire un recours auprès de la commission départementale, puis auprès du Tribunal administratif.

Le Conseil Départemental validera l'ensemble de la procédure en février – mars 2024, et clôturera ainsi l'aménagement foncier agricole et forestier qui avait débuté il y a environ 12 ans. Les propriétaires pourront dès lors prendre possession de leurs parcelles.

La prochaine étape consiste à mettre en place les travaux connexes (30 km de chemins, 10 ou 12 plateformes à réaliser) en désignant dans un premier temps un maître d'œuvre.

Par ailleurs, le bornage n'est pas totalement réalisé, quelques difficultés sont rencontrées en fond de parcelle.

Côté financier, le Département alloue une subvention à hauteur de 40 %, la Région sera rencontrée mi-novembre afin de savoir s'ils peuvent nous apporter leur aide sur les travaux connexes.

## **Modification du périmètre de l'intérêt communautaire de la voirie** (point rajouté à l'ordre du jour)

Grand Bourg Agglomération n'a plus la compétence voirie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, celle-ci est revenue aux communes. Le transfert de la compétence voirie s'accompagne du transfert des biens mis à disposition. Cela est une opération d'ordre non budgétaire. L'objectif est juste de constater le retour des biens dans le patrimoine de la commune, par la signature d'un procès-verbal de retour.

Le retour au sein du patrimoine communal se fait sur la valeur actualisée du bien, c'est-à-dire la valeur initiale augmentée de la valeur des montants des travaux réalisés durant la mise à disposition.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer le procès-verbal de fin de mise à disposition.**

## **Tour des commissions**

### Tourisme :

Une réunion avec Ain tourisme a eu lieu.

Retour sur la réunion de la commission tourisme économie de Grand Bourg Agglomération qui s'est tenue courant octobre :

- ✓ Le nombre de nuitées du camping de la Grange du Pin est de plus de 20 000,
- ✓ Enquête sur les dépenses des touristes au niveau régional. Dans l'Ain, en moyenne les personnes dépensent 78 € par jour pour le tourisme (hébergement compris, sans le coût du transport). Le camping de la Grange du Pin représente un apport de 1 560 000 € dans l'économie locale du département.

Inauguration de la liaison entre la station VTT de la Plaine Tonique (130 km sur Montrevel-en-Bresse) et la station VTT de la Grange du Pin (150 km sur Val-Revermont en comptant Simandre/Suran). Cela représente un total proche des 300 km, sachant que deux autres circuits vont être créés dans l'Ain et un autre réservé au vélo à assistance électrique, le total s'approchera des 400 km dans notre secteur.

Des actions seront faites pour promouvoir ces circuits, comme par exemple à Roanne, un événement est organisé rassemblant environ 15 000 cyclos touristes.

Commission finances : mardi 7 novembre.

Soirée des entrepreneurs à programmer.

### Travaux sur Montmerle :

Les travaux d'eau potable, côté Est, débuteront en janvier 2024.

Côté Ouest une étude est en cours pour préciser le coût de réfection de la voirie et de la gestion des eaux pluviales.

Mme AGOSTINI informe le conseil municipal que des parents sont inquiets pour leurs enfants de la dangerosité de la route départementale 936 traversant le hameau de Montmerle.

Après échanges, possibilité de mettre un marquage au sol « 50 » et de remarquer le passage piéton.

Concernant les futurs travaux de la traversée du hameau, un accompagnement par un cabinet sera sollicité pour affiner la réflexion.



Le marquage au sol « 50 » serait à généraliser sur toute la commune à chaque entrée de village, ainsi que le marquage au sol pour les zones « 30 ».

Commission forêt et biens communaux : une réunion est prévue le 25 octobre avec à l'ordre du jour bilan affouage et préparation coupes 2023/2024, travaux ONF 2023 et programme 2024, et le devenir des groupements forestiers.

Commission environnement se réunira courant novembre. Pour ce qui concerne la modification de la collecte des ordures ménagères et des recyclables, des problèmes spécifiques restent à résoudre.

Commission séniors :

Retour sur le repas du CCAS du 15 octobre qui s'est bien déroulé : 101 repas, dont 89 invités (environ 60 séniors de plus de 75 ans).

Un courrier sera adressé aux séniors non présents au repas. Ils seront invités à venir récupérer en mairie (salle des Remparts) le 16 décembre matin leur colis, lors d'un apéro-colis. Pour les séniors qui ne pourront pas se déplacer une distribution aura lieu par la suite.

CCAS :

Un voyage scolaire est organisé par l'école du Moulin du 11 au 16 mars 2024 pour les élèves de CM1 et CM2 au Cap Fréhel et visite du Mont Saint Michel.

Deux familles vont solliciter une aide du CCAS pour les aider au financement du voyage, dont le coût est de 280 € par enfant. Une aide de 100 € sera possible par la PEP. 28 € seront pris en charge par les familles et le restant par le CCAS.

5 enfants ne partiront pas selon le souhait des parents.

Travaux gymnase :

Il reste des problèmes d'étanchéité (quelques fuites quand il pleut).

Le marché de l'étanchéité est résilié ainsi que le bardage (même prestataire). Il a été constaté des malfaçons et des travaux mal terminés. Une entreprise a pris le relais sur ces deux lots.

Le lot électricité est problématique : l'électricien a pris beaucoup de retard et a menacé de quitter le chantier. Cela a pour conséquence de retarder les autres lots. L'ouverture est de ce fait décalée à une date postérieure au 1<sup>er</sup> novembre.

Les travaux intérieurs se poursuivent : le plaquiste a terminé, le sol souple est installé dans la salle de danse/aïkido, et dans les salles à l'étage, le carrelage est terminé dans les vestiaires.

Réception des équipements : tatamis, panneaux de baskets, bacs de rangement pour les box. La chaudière est installée et raccordée.

Cyclocross autour du gymnase le 29 octobre.

Fibre optique :

Une réunion est prévue le lundi 23 octobre avec Eiffage et le SIEA pour faire un point sur les travaux en cours dans différents quartiers de la commune.

## Questions diverses

Sécurité aux abords de l'école : un enfant a été renversé vendredi dernier par un véhicule qui ne l'a pas vu. L'enfant était à vélo et revenait de l'école.

D'après les gendarmes, cet accident est lié à une erreur humaine (le conducteur n'a pas vu l'enfant, ayant été aveuglé par le soleil).

Pour autant, on ne peut pas transiger sur la sécurité des enfants, notamment aux abords de l'école.

Après discussion, il est décidé qu'un groupe de travail sera constitué pour réfléchir aux actions à mettre en place. Ce groupe sera composé de : Nathalie DEMIAS (de GBA), Olivier JOLY,

Elisabeth PONCIN, Bérange BULIN, Robert MARECHAL.

Montmerle :

Des habitants se sont regroupés, et ont évoqué le souhait de mettre en place une bibliothèque participative : projet de boîte à livres. Cette initiative est saluée par les élus, qui proposent que ce groupe d'habitants continue leur réflexion sur un projet de construction par des habitants de la boîte à livres. Il faudra ensuite transmettre le projet pour le faire valider.

Microcoupures :

De nombreuses microcoupures ont été constatées en début de semaine. Enedis a informé Madame le Maire, qu'une campagne d'élagage était en cours sur la commune qui peut expliquer les microcoupures.

Il semblerait que des microcoupures persistent encore, notamment sur Cuisiat.

Panneaux d'information touristique et patrimoniale pour le village de Treffort (cabinet Médiéval). Un devis de 21 100 € a été signé pour réaliser 12 nouveaux panneaux (au lieu de 8). Les panneaux existants datent de 1998. Certains sont en très mauvais état. D'autres ont disparu. D'autres sont bien conservés. Néanmoins, afin de « rajeunir » le style, de modifier certains contenus, et d'y intégrer des contenus à destination des enfants, nous avons décidé de remplacer les 8 panneaux et d'en rajouter 4. Cécile Haegelin sera notre graphiste dans ce dossier, et une liaison sera visuellement faite entre ces panneaux et ceux qui seront réalisés pour faire découvrir le sentier d'interprétation de Montcel.

Des personnes ressources connaissant très bien la commune et son histoire seront mis à contribution (Marc Chatelain, Luc Voiturier, Léo et Lucas Goudard, ...).

L'élaboration des panneaux (contenus, dessins, ...), leur fabrication et leur pose devraient être terminées 2ème quinzaine de Mai 2024 (pour la saison touristique).

Village artisans de Lucinges : point sur le dossier porté par Grand Bourg Agglomération. Permis de Construire obtenu le 11 août dernier. Démarrage des travaux de viabilisation la semaine du 23 octobre. Consultation des entreprises du 6 septembre au 6 octobre.

Rappel du projet : construction de 4 cellules : 1 de 250 m<sup>2</sup> et 3 de 150 m<sup>2</sup> sur une parcelle de terrain située à proximité de l'atelier « Malin-Cantin ».

Chats errants : convention 30 millions d'amis. Il y a au moins 3 jeunes chats à stériliser et pucer à Plantaglay et il en reste une dizaine à Montmerle. Nous allons signer une convention avec cette association afin de partager les coûts vétérinaires, sur la base de 90 € par animal. Chacune des parties prenant en charge la moitié du coût. Il est à noter que pour réaliser ce type d'opération, il est indispensable que des habitants soient prêts à piéger les animaux, à les emmener dans le cabinet vétérinaire, à les ramener ensuite après l'intervention, et à les relâcher dans leur milieu d'origine. La commune mettant à disposition des cages pour piéger les animaux, et prenant en charge une partie des frais occasionnés par la stérilisation et le puçage des animaux errants.

Restaurant Le Pressoir et épicerie.

L'épicerie est ouverte le matin du mardi au dimanche inclus, de 8h à 12h.

Prochain Conseil Municipal : jeudi 16 novembre à 20h00 à la mairie de Treffort.

La séance est levée à 22h50

Le Maire,  
Monique WIEL



Le secrétaire de séance,  
Jean-Luc LEBOEUF

